

Délibération DEL-B-2025-007

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 JANVIER 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept janvier deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Jérôme BARON pouvoir à Christine SOULARD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU

Absents (5) : Jérôme BARON, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Claude POUSIN

Date de convocation : 30-12-2024

Secrétaire de séance : Marie JARRY

TRANSPORTS

Création de lignes de covoiturage dynamique : demande de subventions (Fonds vert, DSIL, DETR, LEADER)

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2023-112 du conseil communautaire en date du 4 juillet 2023 relative au covoiturage du quotidien – demande de subvention dossier Fonds Vert ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-006 du conseil communautaire en date du 30 janvier 2024 relative aux lignes de covoiturage dynamique – étude de faisabilité opérationnelle sur 3 lignes : validation du projet et demande de subvention Fonds Vert ;

Considérant le dispositif «FONDS VERT» du gouvernement pour accélérer la transition écologique dans les territoires destinés à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie ;

Considérant la proposition de l'instance interne de gouvernance « Président et Vice-Présidents » du 28 mai 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Comité des Partenaires du 11 septembre 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Transport du 12 septembre 2024 ;
Considérant les résultats des travaux des études menées.

A la suite de la réalisation d'une étude de potentiel de covoiturage dynamique et d'une étude de faisabilité opérationnelle, il est prévu la création de 3 lignes de covoiturage dynamique solidaire, sans application et sans indemnisation financière entre conducteurs et passagers, sur les 3 axes suivants :

- Bressuire – Nueil-Les-Aubiers
- Moncoutant s/Sèvre – Bressuire
- La Chapelle St-Laurent – Bressuire

Après aménagement de certains arrêts et positionnement des équipements de service, ces 3 lignes devraient être opérationnelles au milieu de l'année 2025.

L'Etat est sollicité à travers l'axe 3 « Covoiturage » du Fonds Vert, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que l'enveloppe financière du GAL Leader.

PROJET COVOITURAGE : Mise en œuvre 3 Lignes de covoiturage dynamique						
Dépenses	HT	TVA 20,00%	TTC	Recettes	%	Financement subventions
Dépenses éligibles	330 000,00 €	66 000,00 €	396 000,00 €	Subventions	264 000,00 €	80,00%
Investissement				Etat - Fonds vert, DSIL, DETR	224 000,00 €	67,88% Évoéré
Achat et pose du matériel (panneaux, totems, mobiliers, arceaux vélos)	130 000,00 €	26 000,00 €	156 000,00 €	Europe - LEADER	40 000,00 €	12,12% Évoéré
Travaux de terrassement voies	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €			
Fonctionnement sur 3 ans						
Exploitation (maintenance)	5 000,00 €	10 200,00 €	6 200,00 €	Autofinancement	66 000,00 €	20,00%
Animation et communication	79 000,00 €	15 800,00 €	94 800,00 €	Autofinancement	66 000,00 €	20,00%
TOTAL HT	330 000,00 €	66 000,00 €	396 000,00 €		330 000,00 €	30,00%

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter les subventions pour les fonds européens (40 000€) et les fonds nationaux - le Fonds Vert, DSIL et DETR - (224 000 €) telles que prévues au plan de financement présenté ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- imputer les dépenses et les recettes sur le budget annexe Transport.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
 Le Président de la Communauté
 d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
 Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 09 JAN. 2025

Notifié ou publié le 09 JAN. 2025

Le Président,
 -certifie sous sa responsabilité le caractère
 exécutoire de cet acte
 -informe que le présent acte peut faire l'objet
 d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
 Administratif dans un délai de deux mois
 à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-B-2025-007

